

Les rapports entre les établissements habilités tourisme par arrêté préfectoral et leur clientèle ont été fixés par le décret 94940 du 15 juin 1994 (Art 95 à 103) - Adressé sur simple demande.

**Les prix :** comprennent l'encadrement, le matériel spécifiques. Pour les stages, sont compris en plus, l'hébergement, la nourriture, les locations de matériel (sauf skis et raquettes pour les randonnées libérées) ainsi que les navettes précisées dans les fiches descriptives.

**Annulation :** En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants : (la date prise en compte est celle à laquelle TERRES D'ALTITUDE a pris connaissance du désistement) :

- jusqu'à 30 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 50 euros.
- entre 29 et 21 jours : 25 % du montant du séjour.
- entre 20 et 8 jours : 50 % du montant du séjour.
- entre 7 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- à moins de 2 jours : 90 % du montant du séjour.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance en cas d'annulation justifiée, déduction faite du montant des assurances.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

**Responsabilité :** TERRES D'ALTITUDE se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (5 minimums, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 21 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

**Assurances :** les participants doivent posséder une assurance responsabilité civile individuelle et secours en montagne. Nous pouvons vous proposer une assurance annulation ainsi qu'une assurance assistance (secours et rapatriement).

## Bulletin de réservation A compléter et à envoyer à :

**Terres**

d'Altitude

Vieux bourg 73630 Le Châtelard

Tél. 04 79 52 05 98 www.terres-altitude.com

info@terres-altitude.com

Séjour(s) ou activité(s) choisi(s) : .....

Dates : .....

J'arriverai :  en voiture  en train

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Tél(s) : .....

e.mail : .....

Prix adulte : ..... X ..... personne(s) : .....

Prix enfant : ..... X ..... personne(s) : .....

**Total séjour :**

**Option assurance = % du Total séjour :**

Assurance annulation = (2 %) : .....

Assurance assistance = (1 %) : .....

Assurance annulation + assurance assistance = (3 %) : .....

**Total :**

**acompte = (30 %) :**

**Reste dû :**

Chèque à l'ordre de Terres d'Altitude

Je soussigné(e) .....

agissant en mon nom et celui des autres personnes inscrites, déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de ventes, de la fiche technique et les accepte dans leur intégralité.

Date : ..... Signature :